



Mairie de Larnaud



Procès-Verbal du Conseil municipal de Larnaud Séance 18 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 novembre (18 novembre 2025), à 19h00,
Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2025

Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain, VERNET Corinne

Absents : GORSE Cyril, LAUBEPIN Ivan.

Excusés : BLONDEAU-BOZON Sophie, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia.

Secrétaire de séance : MARTY Paule

Nombre de conseillers :

Afférents au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 14 - Présents : 9 - Votants : 9

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent compte-rendu en date du 7 octobre 2025

Pour : Unanimité

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

7bis : Remboursement de frais à une élue

10bis : Autorisation de déposer des dossiers de demandes de subvention pour la réfection du toit de l'église et pour la pose de volets roulants aux écoles

Pour : Unanimité

Bois

- 1) Présentation du bilan financier du plan d'aménagement 2006-2025 par l'ONF

En présence de M. CHAUSSIGNAND Thierry responsable de l'unité territoriale de Lons, M. GILBERT Yann aménagiste et M. SUILLOT Éric garde forestier.

M. GILBERT est présent afin de présenter à l'assemblée un bilan des 20 dernières années, voire un peu plus, correspondant au plan d'aménagement écoulé, afin de savoir si la commune souhaite éventuellement s'engager sur un prochain plan.

Le régime forestier est quelque chose de très important en France qui permet à tous les propriétaires de bénéficier d'un grand nombre de services : protection de la propriété foncière, préservation des milieux, encadrement et contrôle des activités de récolte et de la commercialisation des produits issus de la forêt.

Aménagement : ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement, synthèse des objectifs à long et moyen terme, programme d'action pour atteindre ces objectifs.

M. GILBERT commence par faire un historique de la forêt de Larnaud en présentant des documents récupérés aux archives départemental et remontant jusqu'à 1461.

La commune devra déterminer ses souhaits concernant l'aménagement futur.

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Souhaite-t-elle faire classer des chênes présidents ? donner des noms aux chemins ?

Organiser un concours photo pour choisir la photo de couverture du futur plan d'aménagement ?

Entre 1823 et 1986 la forêt était exploitée en T.S.F (taillis sous futaie) avec des rotations de 25 ans, petits arbres, souvent des charmes, sous de grands arbres, généralement du chêne ou du hêtre.

Depuis 1986 et jusqu'à ce jour l'exploitation s'est faite sous forme de futaies régulières.

Les parcelles 7 et 8 ont été régénérées. La 27 en totalité et la 28 est ouverte sur une surface de 3.17 ha.

Même en incluant la 22j on arrive à une surface régénérée de 15.25 ha, très inférieure à la surface d'équilibre, ce qui amplifie le vieillissement de la forêt. Celle-ci est essentiellement composée de « gros bois », à 68% en 2006 lors de l'élaboration du précédent plan.

Fort heureusement la forêt de Larnaud bénéficie d'un sol de bonne qualité (65% de la superficie) notamment sur sa moitié Est.

Il conviendrait d'être vigilant lors du prochain plan afin de ne pas prendre de retard dans les coupes de régénération ce qui permettrait de maintenir l'équilibre de la forêt. L'idéal étant de tendre à avoir 13% dans chaque catégorie de bois.

Lors des 20 années écoulées, la commune a bien suivi le plan d'aménagement et a effectué les coupes de régénération prévues commençant ainsi à rétablir l'équilibre des peuplements.

20h25 Arrivée de M. PERRON Gaël

Résumé en chiffre des 20 années écoulées :

Récoltes : 436 m³ / an en moyenne depuis 20 ans

Bilan des travaux : 6800 € / an

Bilan financier : 13000 € de bénéfice / an en moyenne

Attention : l'entretien prévu sur la parcelle 10 n'a pas été réalisé à ce jour.

Les taillis doivent être marqués par l'ONF et pas par les affouagistes.

Prochaines étapes : les parcelles vont être parcourues afin de définir une nouvelle carte des peuplements. Viendra ensuite une proposition pour le prochain plan d'aménagement.

21h00 Arrivée de Mme BORNOT-FAIVRE Carine

2) Clôture du rôle d'affouage 2025-2026

Les inscriptions pour l'affouage 2025-2026 étant closes depuis le 19 octobre 2025 il est proposé à l'assemblée délibérante :

- ✓ De destiner le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) des parcelles 1af – 2af - 12 af – 22 j d'une superficie cumulée de 13.4 ha à l'affouage sur pied et d'arrêter le rôle d'affouage.
- ✓ De désigner comme garants messieurs PERRON Gaël, GUERRET Laurent et MOUTON Régis
- ✓ De fixer le volume maximal estimé des portions à 30 stères (maximum 30 stères), ces portions étant attribuées par tirage au sort et de fixer le montant total de la

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



taxe d'affouage à 1080 € ; ce montant étant divisé par le nombre d'affouagistes arrêté dans le rôle (18), le montant de la redevance d'affouage sera de 60 euros/affouagiste ;

- ✓ De fixer les conditions d'exploitation suivantes :
 - ⇒ L'exploitation se fera sur pied dans le respect du Règlement national d'exploitation forestière.
 - ⇒ Les affouagistes se voient délivrer du taillis, des perches, des brins, de la petite futaie et des houppiers désignés par l'ONF. Des tiges nécessitant l'intervention préalable d'un professionnel pourront être abattues par la commune avant mise à disposition aux affouagistes. Elles seront dans ce cas mises à disposition sur coupe.
 - ⇒ **Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2026.** Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. Au terme de ce délai, si l'affouagiste n'a pas terminé l'exploitation de sa portion, il sera déchu des droits qui s'y rapportent (Articles L.243-1 du Code forestier).
 - ⇒ **Le délai d'enlèvement est fixé au 30 septembre 2026** pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.
 - ⇒ Les engins et matériels sont interdits hors des chemins, cloisonnements et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.
 - ⇒ Les prescriptions particulières propres à chaque portion sont spécifiées dans le règlement d'affouage.
- ✓ D'autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Pour : Unanimité

- 3) Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026
L'ONF propose à l'assemblée le programme suivant pour l'année 2026

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée à l'état d'assiette et reportée	Raison du report de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire...	Surface désigner par l'ONF
29p	2026	2026			EMC (ouverture des cloisonnements d'exploitation et marquage des Het)	6.38



Mairie de Larnaud



Dénomination du chantier forestier	Produits prévus ¹	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat BIBE	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
29p	Taillis grumes		X				X

Il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur ce programme et :

- ✓ De demander à l'ONF de conclure une convention de mise à disposition spécifique dite « vente et exploitation groupée »
- ✓ D'autoriser le maire à signer les documents afférents

Pour : Unanimité

Affaires Générales

4) Délégation de service public micro-crèche :

A ce jour, 8 dossiers ont été retirés. 3 visites sur places ont été faites par des organismes plutôt enthousiastes.

A ce jour pas de dépôt d'offre enregistré, le délai expire le 25 novembre.

Une première commission de validation de la recevabilité des offres est programmée le 2 décembre à 16h00.

5) Création / Suppression de poste ATSEM pour avancement de grade

Le Maire informe l'assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant qu'une adjointe technique peut prétendre à un avancement de grade au 3 décembre 2025, Il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Le Maire propose à l'assemblée :

- ✓ La suppression de l'emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 21.03/35ème à compter du 3 décembre 2025.
- ✓ La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 21.03/35ème à compter du 3 décembre 2025.

Pour : Unanimité

6) Proposition d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion

Le Maire expose que par délibération n° 18-2025 du 18 juillet 2025 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura a créé un service de médecine préventive ; Celui-ci a vocation à assurer la surveillance médicale des agents en relation avec les fonctions qui leur sont confiées et à agir sur le milieu professionnel.

Le Maire propose au conseil municipal :

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



- ✓ D'adhérer au service de médecine préventive du Centre de gestion du Jura ;
- ✓ De l'autoriser à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive ;
- ✓ De prévoir les crédits correspondants au budget de la collectivité.

Pour : Unanimité

Finances

7) Autorisation d'engager les dépenses d'investissement au 1^{er} trimestre 2026

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 1.693.137,57 €

Chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » 32.532,00 €

BP 2025 hors Chapitre 16 1.660.605,57 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article dans la limite de 415.151,39 € (25% de 1.660.605,57 €)

Il demande donc à l'assemblée de l'autoriser à liquider les dépenses au 1^{er} trimestre 2026 selon le tableau ci-dessous :

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Article	Poste	BP 2025	Proposition 2026
2031	Frais d'étude	69.000,00 €	17.250,00 €
2117	Bois et forêts	700,00 €	175,00 €
21312	Bâtiments scolaires	13.000,00 €	3.250,00 €
21318	Autres bâtiments publics	733.664,64 €	183.416,00 €
21321	Immeubles de rapport	386.506,02 €	96.626,00 €
21351	Bâtiments publics	2.300,00 €	575,00 €
2151	Réseaux de voirie	3.600,00 €	900,00 €
2152	Installations de voirie	3.500,00 €	875,00 €
21538	Autres réseaux	6.000,00 €	1.500,00 €
2158	Autre Inst., matériel, outil. techniques	5.010,00 €	1.252,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	3.000,00 €	750,00 €
2188	Avance immobilisations corporelles	15.661,34 €	3.915,00 €
2315	Install., matériel et outill. technique	10.000,00 €	2.500,00 €
238	Avances commandes immo corporelles	25.000,00 €	6.250,00 €
Total			319.234 ,00 €

Pour : Unanimité

7bis) Remboursement de frais à une élue

Considérant l'achat de nappes, serviettes et chemins de tables effectué le 13 novembre par Mme MARTY Paule pour la bonne organisation de la manifestation « Repas des aînés 2025 » pour un montant total de 82.84 euros, M. le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de lui rembourser les frais engagés. Il indique que ceux-ci seront pris sur le compte 6234 « réception ».

Pour : Unanimité

8) Information sur les virements de crédits opérés par le Maire depuis le dernier conseil

M. le Maire indique qu'il a dû procéder à deux opérations de virement de crédits depuis le dernier conseil municipal

En prévision d'un dépassement de budget prévisible au chapitre 65

Chapitre	Compte	Mouvement
011	615221	-4200 €
065	65888	+4200 €
		0.00 €

En prévision d'un dépassement de budget prévisible au chapitre 67

Chapitre	Compte	Mouvement
011	615221	-1000
067	673	+1000 €
		0.00 €

Mairie de Larnaud – 1 place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03.84.44.43.00 – mairie@larnaud.fr – www.larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »



Mairie de Larnaud



Bâtiments

9) Travaux micro-crèche : Point à date

Le bâtiment est hors d'eau. Le placo a pu commencer. Les délais sont tenus pour l'instant.

M. le Maire expose qu'il a été demandé au titulaire du lot 7 de chiffrer des travaux supplémentaires concernant le remplacement des volets mécaniques au 1^{er} étage par des volets motorisés ;

Lot 7 : Menuiseries extérieures mixtes Bois-Alu

Attributaire : PEGUILLET Menuiseries

Marché initial du 16 janvier 2025

Montant initial marché HT : 66.165,87 €

Montant avenant HT : 5.250,84 €

Montant modifié marché HT : 71.416,71 €

M. le Maire précise que cette plus-value sera absorbée par la suppression du portail.

Pour : Unanimité

10) Travaux appartement Ancienne Poste : Point à date

Les travaux de rénovation sur le F4 sont en cours. Les cloisons ont été démontées et les murs dégarnis pour assainir le logement. Des parquets ont été commandés pour refaire les 3 chambres en régie avec les employés. Il restait une fenêtre à changer, elle a été commandée. Les cloisons seront refaites par un artisan

Un devis a été demandé pour la cuisine : peinture, placo et plan de travail à reprendre.

Les radiateurs des pièces à vivre seront changés pour un système plus performant.

La microstation a été livrée et sera installée semaine prochaine.

L'appartement devrait pouvoir être loué en février.

10 bis) Demandes de subvention.

Eglise : M. le Maire expose que l'état du toit étant de plus en plus préoccupant il convient de procéder à sa réfection dès que possible ;

Il propose le plan de financement suivant et demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer des demandes de subventions.

Poste	Dépenses HT	Recettes
Réfection totale du toit DETR 30 %	113.715,28 €	34.114,58 €
Département Aide aux territoires		22.743,06 €
Commune Autofinancement		56.857,64 €
Total	113.715,28 €	113.715,28 €

Pour : unanimité



Mairie de Larnaud



Ecole : M. le Maire explique la nécessité d'installer des volets roulants dans les écoles pour le confort des élèves et des enseignants en période de forte chaleur de plus en plus fréquentes ; Considérant la stabilité des effectifs et la création du RPI Larnaud-Villevieux ; Il propose le plan de financement suivant et demande à l'assemblée de l'autoriser à déposer des demandes de subventions.

Poste	Dépenses HT	Recettes
Volet roulants 1 ^{er} étage primaire	8.098,03 €	
Volet roulant salle motricité	1.542,31 €	
DETR 30 %		2.892,10 €
Commune Autofinancement		6.748,24 €
Total	9.640,34 €	9.640,34 €

Pour : Unanimité

D'autres dossiers sont envisageables pour les années à venir : sécurisation de la rue de la Gare et de la Route de Lons et carrefour du Franois.

Eclairage de la Rue de la Gare – valider la fiche APS.

Ordinateur de l'école : l'an dernier 4 ordinateurs fixes ont été achetés. Lors du dernier conseil d ' école il a été demandé à avoir plutôt des portables pour des questions pratiques et d'organisation. Nous avons reçu un cahier des charges de l'éducation nationale afin de pouvoir demander des devis comparatifs.

DECI : programme de travaux de renforcement du réseau d'eau route de Lons. Nous attendons un devis pour connaître le surcoût nécessaire à améliorer notre défense incendie.

Urbanisme

11) Point sur les dossiers en cours

Déclaration Préalable	Panneaux photovoltaïques	Accepté	NB SOLAIRE
Déclaration Préalable	Carport	Accepté	PETITJEAN Frédéric
Déclaration Préalable	Modification toiture	Accepté	Non Communicable
Déclaration Préalable	Réfection toiture	Accepté	Non Communicable
Permis de construire	Non Communicable	Rejet tacite	GAY Kevin
Permis de construire	Non Communicable	Garage	ANDRIQUE Johan
Certificat Urbanisme	Cu Opérationnel	Accepté	GUILLEMIN Maud
Certificat Urbanisme	Cu Opérationnel	Refusé	MATHIEU Denis

12) ZAN : Zéro Artificialisation Nette : Fiches déclarées

Présentation des fiches qui ont été envoyées au recensement.



Mairie de Larnaud



Voirie

13) Retour sur l'aménagement test Rue de la Gare

Les chicanes, telles qu'elles ont été mises en place, n'ont aucune utilité.

Il conviendrait de réduire la largeur de passage à 3 mètres afin de casser la perspective, voire en rajouter une de plus. M. ROUSSET Ghislain s'en chargera avec l'employé.

14) Retour sur la commission voirie de la Communauté de Communes

Programme 2026 : La rue de la discorde est prévue aux travaux prioritaires, la Rue du Champ Minet avant son passage en voie verte, ainsi que le chemin des Tartres.

Le marché a été renouvelé et emporté par Bonnefoy.

Lien social

15) Repas des aînés 2025, organisation

L'organisation est bouclée. Reste à imprimer les menus.

16) Retour sur les diverses réunions

Jeudis de Pays, bilan très positif. Belle fréquentation. Prévoir quelques ajustements, notamment tendre vers le 0 déchets.

Electricité à revoir sur certains points. Diversifier les produits. Voir avec la Préfecture car la fréquentation est importante par moments et il faut veiller à être en ordre.

Attention également avec la SACEM.

Une réunion est prévue le 11 décembre. Présence obligatoire pour les communes qui souhaitent se positionner. Nous essaierons de garder la même date.

Commission des jeunes : Après-midi jeux organisé ce dimanche 23 novembre. Reste 24 places pour l'Escape Game.

Conseil Communautaire : prise de compétence eau et assainissement collectif en débat. Elle prendrait seulement l'assainissement, pas l'eau.

Conseil d'écoles : 1^{er} conseil commun pour le RPI. L'organisation est fluide, tout se passe très bien. Bilan très positif de toute part. Voyage scolaire prévu à Lamoura. Les 2 APE ont fusionné pour devenir « graines d'écoliers »

17) Questions diverses

L'accueil périscolaire souhaite organiser des plantations, la CCBHS a octroyé 50 € pour l'achat des plants. La commune est sollicitée pour compléter. Les élus sont d'accord pour donner 100 euros à faire facturer directement à la commune.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il sera candidat aux élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

La secrétaire de séance, Paule MARTY

Le Maire, David GUYOT